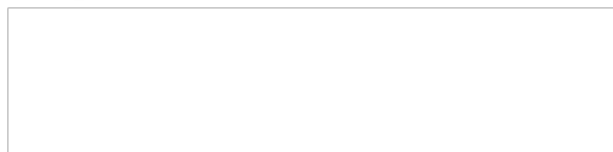


Identifiant Personnel

29228342



Issy les Moulineaux, le 10 décembre 2015

A l'attention du Responsable Informatique

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous revenons vers vous pour faire suite au courrier que vous avez récemment reçu de la part de la Direction SAM et Conformité de Microsoft France.

Nous vous demandons dans ce courrier de :

1. Procéder à un inventaire de tous les produits Microsoft utilisés au sein de votre entreprise grâce aux outils Microsoft disponibles gratuitement sur notre site : <http://aka.ms/ConformiteC>
2. Vérifier la conformité entre cet inventaire et les licences acquises
3. Régulariser vos écarts éventuels de licences en prenant contact avec votre revendeur habituel ou via un Partenaire SAM (<http://aka.ms/partenairesam>)
4. Effectuer votre déclaration de conformité en ligne sur : <http://aka.ms/sedeclarerc>

Cette démarche vise à garantir le respect des droits de propriété intellectuelle de Microsoft, à faciliter la gestion des licences de votre parc informatique et à respecter les conditions d'utilisation de licences Microsoft, que vous avez acceptées.

Sans réponse de votre part à ce jour, nous vous demandons à nouveau de réaliser cet inventaire, de régulariser toute situation non conforme et d'effectuer votre déclaration de conformité en ligne :
Connectez-vous, dans les plus brefs délais, sur <http://aka.ms/sedeclarerc>

Pour toute assistance et information dans l'accomplissement de ces diligences, vous pouvez contacter un conseiller Microsoft en "Gestion des Actifs Logiciels (SAM - Software Asset Management)" en appelant au : 09 70 01 90 90 code 66 (*appel non surtaxé*)

Pour rappel, l'installation d'un logiciel sans licence est susceptible de constituer une violation des droits de propriété intellectuelle de Microsoft au sens des articles L. 335-2 et L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle, et d'engager la responsabilité pénale ou civile de son auteur. A ce titre, Microsoft se réserve le droit d'engager toute procédure visant à protéger ses droits de propriété intellectuelle.

Enfin nous attirons votre attention sur la clause contenue dans le contrat de licence en volume (VL) que vous avez signée :

Microsoft License OPEN. Vérification du respect des termes contractuels.

Le Client doit tenir à jour tous les documents usuels et adéquats concernant les Produits qu'il exploite. Microsoft peut demander au Client de procéder à un audit interne concernant tous les Produits Microsoft utilisés au sein de l'entreprise du Client, consistant à comparer le nombre de Produits utilisés avec le nombre de Licences effectives émises en son nom. À la suite de tout audit, le Client s'engage à remettre à Microsoft une déclaration écrite signée par son représentant dûment autorisé, certifiant soit (1) que le Client dispose d'un nombre de Licences suffisant pour couvrir toutes les copies révélées par l'audit, soit (2) que le Client a commandé un nombre de Licences suffisant pour couvrir toutes les copies révélées par l'audit. En demandant d'effectuer un audit interne, Microsoft ne renonce pas au droit de faire appliquer le présent contrat ou de protéger ses droits de propriété intellectuelle en utilisant tout autre moyen autorisé par la loi, y compris des audits sur site.

Veuillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Francois Rey
Directeur SAM et Conformité
Microsoft France



Quang-Minh LEPESCHEUX
Département Juridique
Microsoft France

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

- Vous n'êtes pas/plus le bon destinataire de ce courrier ? Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Département CRM, Microsoft France, 39 Quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- Vous avez déjà fait une déclaration de conformité en ligne ? Merci de ne pas tenir compte de ce courrier.
- Vous avez récemment procédé à une vérification de bonne conformité pour le compte de Microsoft ? Déclarez-vous conforme en ligne ! Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site : <http://aka.ms/sedeclarerc>, et de compléter les champs demandés.
- Vous souhaitez qu'un Partenaire spécialisé dans la Gestion des Actifs Logiciels vous assiste dans cette démarche ? Prenez contact avec un Partenaire agréé par Microsoft. Liste disponible sur notre site <http://aka.ms/partenairesam>
- Vous êtes un partenaire de Microsoft ? Ce courrier vous a été adressé par erreur, merci de ne pas tenir compte de cette communication.

Un conseiller Microsoft en
« Gestion des Actifs Logiciels »
(SAM - Software Asset
Management)

est à votre disposition pour vous
accompagner dans vos
démarches

TEL : 09 70 01 90 90 code 66
(appel non surtaxé)